



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Saint-Martin, le lundi 19 août 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Épisode de pollution - PRÉVISION

POLLUTION DE L'AIR EN PARTICULES FINES PM10
Niveau orange pour les 19/08/2024 et 20/08/2024

19/08/2024



Procédure d'information et de
recommandation

20/08/2023



Procédure d'information et de
recommandation

COMMENTAIRES :

Ce lundi 19 août 2024 mai 2024 et ce mardi 20 août 2024, les concentrations en particules fines PM10 dans l'air devraient dépasser les 50 µg/m³ en moyenne sur 24h, valeur correspondant au seuil d'information et de recommandation. Face à cette **prévision**, la **procédure d'information et de recommandation est déclenchée** conformément à l'arrêté préfectoral relatif à la gestion des épisodes de pollution dans l'air ambiant pour aujourd'hui et prévue pour demain.

Service communication

Tél : 06 90 352200

23, Rue de Spring, Concordia 97150, SAINT-MARTIN

Mél : alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



VALEUR ATTEINTE :

53.5 µg/m³ à la station de Marigot à 9h.

ZONES CONCERNÉES : Saint-Martin

NATURE DU POLLUANT ET SOURCES :

La procédure concerne les **particules fines de moins de 10 micromètres de diamètre (PM10)**. Cette pollution est principalement liée au passage des brumes de sables sur l'archipel guadeloupéen, mais également à l'activité humaine (combustion d'énergie fossile, moyens de transport, activités industrielles...).

SEUIL ATTEINT :

Le **seuil d'information et de recommandation** correspond à un niveau du polluant dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaire l'émissions d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et de recommandations pour réduire certaines émissions.

PRÉVISIONS :

Le risque de dépassement est fort pour les prochaines 24 heures.

Service communication

Tél : 06 90 352200

23, Rue de Spring, Concordia 97150, SAINT-MARTIN

Mél : alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr



PRÉFECTURE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Recommandations sanitaires

Pour les populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Pour les populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux.

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prendre conseil auprès d'un professionnel de santé,
- Privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort,
- Prendre conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
- Limiter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe,
- Limiter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur,
- Pour la population générale :
- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prendre conseil auprès d'un professionnel de santé.

De manière générale :

- Se renseigner sur la qualité de l'air dans la région sur le site de Gwad'Air : www.gwadair.fr,
- Des recommandations sanitaires complémentaires sont rendues disponibles sur le site de l'agence régionale de santé de Guadeloupe : www.guadeloupe.ars.sante.fr

Service communication

Tél : 06 90 352200

23, Rue de Spring, Concordia 97150, SAINT-MARTIN

Mél : alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr



MESURES POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

Secteur résidentiel / Tertiaire :

- Respecter l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts des particuliers. Les apporter en déchetterie.
- Pour vos travaux, privilégier l'emploi d'outils manuels ou électriques plutôt qu'avec moteurs thermiques.
- **Éviter** de faire des feux d'agrément et l'utilisation du barbecue.
- **Éviter** d'aggraver les effets de cette pollution en ajoutant des facteurs irritants : utilisation de produits chimiques (d'entretien, de bricolage, cosmétiques, de bougies et d'encens), utilisation de solvants à l'intérieur.
- Ne pas fumer à l'intérieur, même les fenêtres ouvertes.
- Continuer d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour.

Secteur industriel/construction :

- S'assurer de l'état des installations de combustion et du bon fonctionnement des dispositifs **anti-pollution**.
- Reporter, si possible, les opérations qui pourraient être à l'origine d'émissions **atmosphériques polluantes inhabituelles**.
- Sur les chantiers, prendre des mesures de réduction des émissions de poussières (**arrosage...**), **reporter les activités les plus polluantes et éviter l'utilisation de groupes électrogènes**.
- **Secteur des transports :**
- Privilégier le recours au transport en commun et au covoiturage. Hormis pour les personnes **les plus sensibles à la pollution, privilégier les modes de déplacements non polluants (marche, vélo ...)**.
- Sur la route, adopter une conduite souple, et modérez votre vitesse.
- Inciter au recours au télétravail.

MERCI DE RELAYER CETTE INFORMATION

Pour plus d'informations, contacter GWAD'AIR au 0690 40 13 45

Résultats actualisés et recommandations disponibles sur www.gwadair.fr et www.guadeloupe.gouv.fr

Service communication

Tél : 06 90 352200

23, Rue de Spring, Concordia 97150, SAINT-MARTIN

Mél : alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr